

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

No : R-3778-2011

Hydro-Québec TransÉnergie

(ci-après le Transporteur)

Demandeur

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)**

Demandeur statut
d'intervenant

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité
du budget des investissements 2012 dont le coût individuel est inférieur à
25 millions de dollars*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 1er août 2011, le Transporteur déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation afin d'obtenir une autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2012 ;
2. Dans un avis publié sur internet le 4 août 2011, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée à l'examen de la demande R-3778-2011 de faire parvenir leur demande d'ici le 26 août 2011 ;
3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer activement à l'examen de cette demande d'autorisation afin de s'assurer que les choix du Transporteur et les décisions en résultant intègrent le

- mieux possible les politiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable et de protection de l'environnement;
4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis maintenant vingt-deux (22) ans et compte une centaine de membres en règle ;
 5. En plus de mener des projets de recherche dans ces domaines, ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;
 6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;
 7. Le GRAME est également co-éditeur, avec Les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;
 8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont le transport d'électricité ;
 9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect de certaines considérations environnementales et principes de développement durable dans la prise de décisions et les choix retenus portant sur les investissements en transport d'électricité pour l'année tarifaire 2012 ;

II Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

10. À titre d'intervenant, le GRAME a notamment participé aux demandes d'autorisation du Transporteur portant sur l'acquisition et la construction de nouveaux investissements pour le transport d'électricité au cours des années tarifaires 2007 (R-3606-2006), 2008 (R-3641-2007), 2009 (R-3670-2008) et 2010 (R-3707-2009) ;
11. Les enjeux que le GRAME entend traiter dans la présente demande, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et les principes de

développement durable, portent principalement sur les investissements ne générant pas de revenus additionnels (HQT-1, doc.1) et sur le Bilan de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs (HQT-2, doc. 1) :

Budget des investissements 2012 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$ (HQT-1, doc. 1)

12. Le GRAME entend aborder différents éléments de la pièce HQT-1, Document 1 en se limitant aux éléments liés à la présence d'équipements à risque du point de vue de la protection de l'environnement, enjeu d'intérêt pour la protection de la santé humaine, et souhaite déposer ses commentaires, analyses et recommandations sur les points suivants :
13. *Investissements en Maintien des actifs : Portefeuille Maintien – Appareillage (section 3.1.1.1) et Portefeuille Maintien – Lignes souterraines (section 3.1.1.3) :* Le GRAME souhaite s'assurer que les investissements requis pour réduire les risques environnementaux que représentent les appareils à risque d'un point de vue environnemental, soient suffisants ;
14. *Investissements en Maintien et amélioration de la qualité du service (section 3.1.2) :* Le GRAME est préoccupé par l'absence d'éléments déclencheurs liés à la protection de l'environnement et souhaite proposer que soit retenu comme élément déclencheur les risques d'impact sur la qualité de l'environnement ;
15. *Investissements en Respect des exigences (section 3.1.3) :* Le GRAME est préoccupé par l'absence de projet en réhabilitation des sols et souhaite s'assurer que ces investissements soient inclus dans l'une des catégories identifiées par le Transporteur. L'intéressé souhaite également aborder la question des investissements requis afin de vérifier qu'ils soient suffisants pour assurer la protection de l'environnement ;
16. *Suivi des interventions en fonction du risque 2010 et 2011 (section 4) :* Le GRAME est préoccupé par le manque d'informations sur les conséquences sur l'environnement des bris survenus sur les équipements à risque comme les transformateurs de mesure et ce, depuis le début de la mise en place de la stratégie de pérennité et souhaite que le Transporteur fasse le bilan de la situation et de ses travaux en la matière ;
17. *Intégration de petites centrales hydrauliques (HQT-1, doc.1, p.48) :* Il apparaît dans les investissements générant des revenus additionnels que l'intégration de petites centrales hydrauliques jusqu'à un total de 150 MW d'ici 2014 nécessitera un investissement de 20 M\$, ce qui semble peu compte tenu de la quantité de

production à intégrer. Cet élément sera abordé par l'expert du GRAME, M. Michel Perrachon qui émettra son opinion et recommandations le cas échéant ;

Bilan de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs, HQT-2, doc.1 et Suivi des demandes de la Régie de l'énergie dans ses décisions D-2008-020, D-2009-013 et D-2010-056, HQT-2, doc 1.1

18. En lien avec le suivi de la demande de la Régie de comparer les grilles d'analyse du risque pour certains équipements et en continuité avec ses interventions aux dossiers précédents sur la question des transformateurs de mesure pouvant contenir des substances toxiques comme les BPC, le GRAME souhaite s'assurer que ces équipements ont été pris en compte lors des comparaisons des grilles d'analyse du risque, ces derniers n'ayant pas été intégrés à toutes les grilles précédentes en raison du report de la détermination des critères de pérennité applicables ;
19. De plus, le GRAME souhaite s'assurer que les critères retenus pour les transformateurs de mesure ont eu un impact sur la réduction des risques de défaillance qu'ils représentent. Ainsi, l'intéressé souhaite requérir des informations additionnelles concernant spécifiquement cet équipement et produira une analyse, des commentaires et recommandations à ce sujet ;
20. Les éléments du *Bilan de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs (HQT-2, doc. 1)* que le GRAME entend aborder sont généralement liés à la présence de transformateurs de mesures et de puissance qui contiennent des huiles minérales parfois toxiques comme les BPC, en lien avec la protection de la santé humaine et de l'environnement ;
21. Le GRAME souhaite traiter du *Suivi des interventions en fonction du risque (HQT-2, doc. 1, section 3.2.1)*, en lien avec la présence de transformateurs de mesures et de puissance ;
22. *Évaluation de l'état (HQT-2, doc. 1, section 2.1.3)* : En lien avec les critères de pérennité, le Transporteur entend élaborer des paramètres d'évaluation des équipements afin d'uniformiser cette évaluation et le GRAME souhaite s'assurer que soient pris en compte les risques environnementaux que représentent les disjoncteurs et les transformateurs de puissance lors du développement des critères d'état par les groupes de travail du Transporteur ;
23. *Évaluation de l'état (HQT-2, doc. 1, section 2.1.3)* : En lien avec l'évaluation de la mise en place d'un système de documentation pour l'archivage des données portant sur l'état de certains équipements du Transporteur, le GRAME souhaite que soit également évaluée la possibilité de mettre en place un système de

documentation pour archiver les données sur l'état des transformateurs de mesures qui contiennent des BPC ;

24. *Évaluation du risque (étape 1 – 2e volet) (HQT-2, doc. 1, section 2.2)* : Pour ce qui est de l'évaluation du risque et de la bonification de la grille de risque, le GRAME est préoccupé par le fait que le Transporteur pourrait avoir écarté des améliorations proposées par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en lien avec la protection et la réduction des risques environnementaux et souhaite s'assurer que tel n'est pas le cas ;
25. *Évaluation du niveau d'investissement (étape 1 – 3e volet) (HQT-2, doc. 1, section 2.3) et Suivi des interventions en fonction du risque (HQT-2, doc. 1, section 3.2.1)* : Le GRAME souhaite s'assurer que l'évaluation du niveau d'investissement et le suivi des interventions en fonction du risque est adéquat concernant les transformateurs de mesure et déposera une analyse de ces enjeux ;
26. *Gestion de la pérennité des équipements et gestion des risques à long terme* : De manière générale et selon le GRAME, la gestion de la pérennité des équipements semble assez bien contrôlée par le Transporteur. Toutefois, la gestion du risque, même bien contrôlée, pourrait mener à long terme à une accumulation d'équipements à risque très élevé et entraîner un accroissement subit des investissements, afin d'éviter une détérioration de la qualité de service et des bris nocifs pour l'environnement. Ces éléments seront abordés par l'expert du GRAME qui émettra son opinion et des recommandations à cet égard ;

III. Présentation de la preuve et argumentation

27. Dans une perspective de développement durable, compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu, le GRAME désire participer activement à l'analyse de la présente demande, par le dépôt de demandes de renseignements et d'une preuve écrite, ainsi qu'aux démarches et étapes subséquentes, s'il y a lieu ;
28. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui possède une formation des HEC, une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;
29. Le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste, de madame Valentina Poch, qui détient une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional ;
30. Enfin, le GRAME entend retenir les services d'un expert, monsieur Michel Perrachon, reconnu expert en « exploitation du réseau de transport » dans

plusieurs dossiers de la Régie de l'énergie¹ et déposera une demande de reconnaissance de statut d'expert ultérieurement en fonction de l'échéancier déterminé par la Régie ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

31. Conformément à l'article 36 de la Loi sur la Régie de l'énergie, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;
32. Un budget de participation conforme aux dispositions du *Guide de paiement de frais des intervenants 2011* sera déposé selon les directives de la Régie en ce sens;
33. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Fabreville, Qc H7P 2P2

Tél. : 514-352-6796

Télécopieur : 514-352-6796

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt (directeur)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Télécopieur : 514-634-7204

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

34. Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente à l'examen par la Régie de la demande R-3778-2011 ;
35. Les enjeux que le GRAME entend traiter dans cette demande sont en lien étroit avec son intérêt pour le développement durable et la protection de l'environnement ;
36. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

¹ Monsieur Michel Perrachon a été reconnu expert en exploitation du réseau de transport dans les dossiers R-3401-98, R-3605-2006, R-3606-2006, R-3616-2006, R-3640-2007, R-3641-2007, R-3669-2008 (phases 1 et 2), R-3670-2008, R-3688-2009, R-3706-2009, R-3707-2009, R-3738-2010 et R-3746-2010.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-3778-2011.

Le 26 août 2011



Geneviève Paquet, LL.B.
Procureure du Groupe de
recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)